PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Perche Loupéen
Perche Thironnais

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Terres de Perche

VOUS AVEZ UN PROJET DE CONSTRUCTION ?

MANIFESTEZ-VOUS MAINTENANT

POURQUOI ?

A travers l'écriture du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), deuxième étape de l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) du Perche Loupéen et du Perche Thironnais, les élus ont défini les ambitions de leur territoire à horizon 2030 dans des domaines touchant au quotidien de chaque habitant du territoire : habitat, équipements, économie, environnement, mobilité...

Afin de traduire concrètement cette stratégie il s'agit désormais de localiser les secteurs qui auront vocation à accueillir ce développement futur mais aussi les espaces à préserver de l'urbanisation.

Pour mener à bien cette étape cruciale, qui aboutira à la définition de nouvelles règles d'urbanisme, les élus ont besoin de connaître vos projets.

QUELS TYPES DE PROJET SONT CONCERNÉS ?



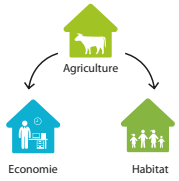
Construction d'un logement



Installation ou développement d'une entreprise (création de nouveaux bâtiments ou extension)



Valorisation touristique



Changement de destination d'une construction (ex : une ancienne grange en habitation)

COMMENT FAIRE PART DE VOTRE PROJET ?

Un registre d'expression en ligne est accessible via l'adresse www.terres-de-perche.concertationpublique.org

Un registre d'expression est mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes

Des courriers peuvent être adressés au Président de la Communauté de Communes
Hôtel de Ville - Place de l'Hôtel de Ville
28 240 - LA LOUPE

À NOTER

Faire part de votre projet n'implique pas nécessairement que celui-ci sera réalisable au regard des nouvelles règles d'urbanisme qui seront définies au sein du futur PLUi. Celui-ci sera étudié dans le cadre du projet global et de la législation en vigueur.

© Aire Publique - 2020